

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGENR, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Pascale AUGUET-OTTAVY, Corine GUIGNON, Nicolas BAGNIS, Michel REZK, Sandrine BUIRON, Laurent DENIS, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Céline PELLISSIER, Karine CACHELEUX, Marie BECART, Philippe VERCHER, Hervé FOURNEL.

Absents excusés : Jean-Christophe CHAUTARD (pouvoir à F. CAVALLIER) Sara SUSINI (pouvoir à J. BERENGER), Timothée KOENIG (pouvoir à JL. ANTONINI), Isabelle DERBES (pouvoir à C. GUIGNON), Cécile AUTRAN (pouvoir à C. TANZI).

Absents :

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :	18	VOTANTS :	23
------------	-----------	-----------	-----------

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter l'ordre du jour complémentaire ci-dessous :

1/ Mandat spécial

Adopté à l'unanimité.

1/ Le procès-verbal du 07 avril 2021 **est adopté à l'unanimité.**

2/ Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de renouveler auprès du Crédit Agricole, la ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 € selon les modalités ci-dessous :

Plafond : 250 000 €

Durée : 1 an

Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné (flooré à zéro) + ,50 %

Base de calcul des intérêts : 365 jours

Commission de confirmation : 0,20 %

Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation.

Montant minimum d'un tirage : 25 000 €

Pas de frais de dossier ni de parts sociales.

Monsieur le Maire précise en outre, que le montant de cette ligne de trésorerie sert à pallier les variations de flux financiers.

adopté à l'unanimité

3/ Subventions aux associations exercice 2021 :

Monsieur le Maire propose au conseil de voter, comme pour chaque exercice, les subventions attribuées aux associations, conformément au tableau ci-dessous.

Monsieur le Maire rappelle que les présidents et membres des bureaux ne participent pas au vote et quittent la salle (N. BAGNIS, boulistes, M. BECART, Callian au Fil du Temps, J. BERENGER, Callian au Fil du Temps).

<i>Nom de l'association</i>	<i>Subventions accordées pour 2020</i>	<i>Subventions proposées Pour 2021</i>
Boulistes « La Cascade »	1 000 €	1 000 €
Callian au Fil du Temps	1 000 €	2 000 €
Le Temps qui Passe	460 €	460 €
Le souvenir Français	700 €	500 €
A.V.S.A.	3 033,90 €	3 033,90 €
Les Archers de Callian	250 €	250 €
Amicale des C.C.F.F.	4 000 €	4 000 €
Académie des Arts Martiaux	1 000 €	Pas de demande
U.F.A.C.V.G	150 €	150 €
Chemin Faisant	200 €	200 €
C.E.E.P	200 €	200 €
Relais Solidarité	1 200 €	1 200 €
Le Jade	200 €	200 €
Comité des Fêtes	6 000 €	Pas de demande
Coopérative scolaire	7 500 €	7 500 € (déjà voté)
Cello Fan	2 000 €	2 500 €
Les Oléiculteurs du Pays de Fayence	2 500 €	1 800 €
Union nationale parachutistes Var EST	(exceptionnel)150 €	0
Association convoi de la liberté	(exceptionnel)150 €	0
Cie VADROUILLE	Pas de demande	0
TOTAL	31 693,90 €	24 993,90 €

Monsieur le Maire ajoute que le Comité des Fêtes vient de faire parvenir son dossier de demande de subvention pour un montant de 6 000,00 €, il propose donc au conseil d'ajouter ce montant au tableau ci-dessus, portant le montant total des subventions pour l'exercice 2021 à 30 993,90 €.

Monsieur VERCHER précise que la manifestation du « convoi de la liberté » sera certainement renouvelée cette année au 15 août.

adoptées à l'unanimité

4/ Renouveaulement de la convention avec l'ARPAF (Association pour la Régulation et la Protection des Animaux Familiers).

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer le renouvellement de la convention avec l'ARPAF fixant à 1 000 € maximum le montant annuel des stérilisations des chats errants pour l'exercice 2021, **adopté à l'unanimité.**

5/ Modification du règlement de la cantine scolaire :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de mettre à jour le règlement de ce service public, en modifiant notamment le prix proposé aux familles en le portant de 2,80 € à **3,00 €** ce qui reste très inférieur au prix de revient d'un repas, et en instaurant une facturation en début de chaque période suite à la constatation de nombreux impayés. Il est proposé également aux parents et aux enfants d'approuver une charte de savoir vivre et de respect mutuel, **adoptée à l'unanimité.**

6/ Modification du règlement de la garderie et de l'étude surveillée :

Monsieur le Maire propose de modifier ce règlement en fixant à 3,00 € le montant de la garderie et de l'étude surveillée de 16 h 30 à 18 h 00 (au lieu de 2,80 €) et en maintenant à 3,50 € le tarif de 16 h 30 à 19 h 00, **adoptée à l'unanimité.**

7 / Dépôts sauvages d'ordures ménagères et autres objets : contravention et recouvrement des frais d'enlèvement

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ordonner à la Police Municipale et à la Police de l'Environnement, de dresser les contraventions liées au non-respect des articles cités ci-dessous :

- Article R 632-1 alinéa 1 du Code Pénal (abandon de déchets ou de matériaux sur les lieux publics ou privés) ;
- Articles L 541-3 et R 541-76 du Code de l'Environnement (dépôts d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors les emplacements autorisés) ;
- Article R 635-8 alinéa 1 du Code Pénal (dépôts d'objets et d'ordures transportés à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé).

et à fixer à 150,00 € le coût de l'enlèvement des objets déposés de façon illicite sur la voie publique ; ce prix tenant compte de l'ensemble des frais (main d'œuvre, véhicule, matériel, etc...), comme précisé par M. FOURNEL. **adoptée à l'unanimité**

08/ Date de dissolution du SIVU de la Haute Siagne :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'approuver la dissolution du SIVU de la Haute Siagne à la date du 30 juin 2021 et de signer la convention afférente.

Monsieur le Maire précise qu'il a démissionné de la présidence de ce syndicat, celle-ci revenant au Maire de Saint-Cézaire qui a repris dans ses effectifs le dernier agent faisant partie de ce SIVU.

adoptée à l'unanimité.

09/ Convention d'utilisation de la piscine de Fayence par les écoles :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une convention d'une durée de 3 ans, avec la commune de Fayence, permettant aux élèves des écoles de Callian de fréquenter la piscine municipale pour une période allant de la mi-mai à la première semaine de juillet (selon le calendrier scolaire),

adoptée à l'unanimité.

10/ Paiement exceptionnel des heures supplémentaires pour les agents de la police municipale :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'accorder aux agents de la Police Municipale la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires au-delà des 25 heures/mois pour les mois de juillet et août 2021,

adopté à la majorité, Monsieur FOURNEL ne participant pas au vote.

11/ Suppression et création de poste à la médiathèque de Callian :

Monsieur le Maire propose au conseil de supprimer, en raison du départ à la retraite de Madame Graziella TALLENT, le poste d'assistant de conservation principal, et de créer en vue de son remplacement, un poste de rédacteur territorial.

Il précise que c'est Madame Virginie ROUSTAN qui a été recrutée pour occuper cette fonction.

adoptées à l'unanimité.

12/ Mise en cohérence des règles d'urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait indiqué, il y a de cela plusieurs mois, que le transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement à la CCPF aurait des conséquences sur l'urbanisme de chaque commune.

Les effets de la loi ALUR nous placent devant une limite : notre capacité en eau.

Il faut donc réviser le SCOT pour tendre vers une croissance démographique de 0,7 % par an, conformément aux préconisations du SRADDET.

Il s'agit donc de fixer des objectifs très difficiles à atteindre. Il faut néanmoins lancer cette révision, les maires étant unanimes sur ses objectifs.

Monsieur le Maire propose dans le cadre de la révision du PLU, de fixer les objectifs suivants :

- *Limiter la croissance démographique par la modification et/ou la révision des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux,*
- *Valoriser le caractère rural du paysage du Pays de Fayence,*
- *Lancer des études et réaliser des travaux pour rechercher des solutions techniques au renforcement de la capacité en eau potable.*

Il propose en outre de fixer les principes ci-dessous :

	UB	UC	UD
Emprise au sol	20 %	15 %	8 %
Coeff. d'espaces verts	70 %	80 %	90 %
Distances limites Séparatives	5 mètres	8 mètres	10 mètres
Distance emprises Publiques ou voie privée Ouverte à la circulation publique	10 mètres	15 mètres	15 mètres
Hauteur	R+2,partiel sur 30 %	R+1	R+1

adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ Mandat spécial :

Monsieur ANTONINI propose d'accorder un mandat spécial à Monsieur le Maire pour son déplacement à Paris du 18 juin 2021,
adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire rappelle le devoir des élus à l'occasion des scrutins des 20 et 27 juin relatifs aux élections Départementales et Régionales. Il insiste sur le fait que tous les élus doivent être présents.

B/ Monsieur le Maire tire les conséquences de la présence des gens du voyage sur des terrains privés et tient à remercier les agriculteurs, les agents des services techniques et le lieutenant de Gendarmerie, pour leurs implications, en rappelant que cette question est une compétence communautaire et qu'il y a urgence à trouver une aire d'accueil sur le territoire de la CCPF.

C/ Monsieur le Maire rappelle que le projet FONTSANTE a été retiré, sur sa demande, par le groupe SUEZ. Tout repart donc de zéro, si cela doit repartir un jour.

Il rappelle que SUEZ reste le locataire du site, suite à l'adoption de ce projet initial par un jury communautaire.

S'il doit y avoir un nouveau projet, celui-ci devra être préparé d'une façon différente afin d'éviter les « retournements de vestes ».

Madame Aurélie COURANT demande combien de temps la commune sera liée à SUEZ.

Monsieur le Maire répond que nous sommes liés contractuellement jusqu'à fin 2022, avec des mécanismes de reconduction.

D/ Madame PELLISSIER s'interroge sur les conséquences juridiques et financières du retrait de SUEZ dans le dossier Fontsanter.

En effet, Monsieur le Maire précise que les collectivités territoriales ou EPCI qui ont changé d'avis pourraient voir leurs responsabilités mises en jeu en cas de procédure contentieuse.

E/ Monsieur DENIS évoque la présence de semi-remorques et de citernes sur un parking situé à proximité de la sortie de l'autoroute, ce qui présente un réel danger d'un point de vue environnemental.